



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Deuxième Table ronde sur les Principes communs en matière d'assistance aux parlements

### Guide sur les principes communs : questions visant à faciliter la rédaction

#### **INTRODUCTION**

La première Table ronde sur les *Principes communs*, qui s'est tenue en octobre 2016, a conclu à l'utilité de fournir aux parlements désireux de mieux prendre en charge leurs besoins de renforcement des conseils relatifs à l'application des *Principes communs*.

*L'objectif de ce guide est d'aider les parlements et leurs partenaires à développer par deux biais principaux le rôle joué par le parlement dans son propre renforcement :*

- ***permettre au parlement de mieux évaluer les offres de soutien et***
- ***lorsqu'une offre de soutien est acceptée, veiller à ce que le parlement garde la maîtrise de la conception et de la mise en œuvre du projet/de l'activité.***

*(Document de travail : 3)*

L'objectif de la deuxième table ronde est de mettre à profit les connaissances des participants pour rédiger un *guide*. **Le texte et les questions qui suivent, ainsi que le *Document de travail* et la *Note d'orientation* visent à aider chaque groupe de participants à élaborer et présenter un plan et un contenu susceptibles de servir de trame à un avant-projet initial du *Guide sur les Principes communs*.**

Les participants sont invités à utiliser les questions comme ils le jugent bon pour nourrir la réflexion collective sur l'avant-projet initial. Ces questions pourraient aussi aider à structurer la brève intervention que les groupes seront invités à prononcer pour présenter leurs conclusions, ainsi que la discussion qui s'ensuivra.

#### **QUESTIONS**

##### **A) Acteurs et processus de renforcement**

###### Les acteurs du renforcement parlementaire

Le premier objectif consiste à déterminer quelles sont les structures parlementaires et les personnes, à l'intérieur et à l'extérieur du parlement, chargées du renforcement parlementaire. Nous invitons les participants à prendre cette question comme point de départ de leurs discussions en petits groupes. L'*annexe du document de travail* (partie 2) tente de définir certains des acteurs impliqués.

##### **1. Quels sont les structures parlementaires et les collaborateurs du parlement remplissant des fonctions essentielles pour le renforcement parlementaire ?**

###### Evaluation et gouvernance : "Dresser la feuille de route"

Ensuite, les acteurs impliqués entament un processus de renforcement. Ils doivent par exemple déterminer quel type de renforcement est souhaité, quel soutien est proposé et comment le projet sera géré une fois qu'il aura débuté. Ce processus est conçu comme une série d'initiatives transparentes débouchant, par exemple, sur la décision de mettre en place ou non les activités de renforcement, ainsi que sur la définition des aspects prioritaires du renforcement, des moyens permettant sa mise en œuvre et du rôle dévolu aux partenaires extérieurs.

Il est réaliste de présumer que la gestion d'un tel processus exigera, au sein du secrétariat du parlement, l'existence d'un savoir-faire technique interne. Par exemple, pour que le parlement soit en mesure de "mieux évaluer les offres" de soutien extérieur, il lui faudra un savoir-faire et des outils d'évaluation internes venant compléter les compétences spécialisées offertes par les consultants extérieurs.

De bonnes capacités de gestion seront aussi indispensables pour que le parlement soit capable de prendre en charge son propre développement. Disposer d'outils permettant d'évaluer des propositions n'a

aucun intérêt sans la volonté et la capacité de les mettre en œuvre, ce qui exige de la disponibilité en temps de la part des collaborateurs du secrétariat et une structure hiérarchique claire.

**2. Quelles sont les étapes du renforcement parlementaire permettant de garantir l'appropriation parlementaire (ex. : examen des offres de soutien, évaluation des besoins, mandats, choix des experts, élaboration du programme, suivi et évaluation, etc.) ?<sup>1</sup>**

**3. Comment le parlement devrait-il structurer son processus d'évaluation et de gestion du renforcement parlementaire ?**

**4. Quels seront les outils/compétences techniques internes indispensables au parlement pour évaluer les propositions de soutien en matière de renforcement ? Comment serait-il possible de les améliorer ?**

**5. Quelles seront les compétences et les pratiques de gestion indispensables au parlement pour conduire de façon réaliste son propre développement ?**

#### **B. Trouver le juste équilibre entre le caractère unique d'un parlement et les caractéristiques communes aux différents parlements**

Les *Principes communs* mettent l'accent sur le caractère unique de chaque parlement, qui dispose de ses propres structures et procédures de prise de décision internes. Simultanément, il semble bien exister des caractéristiques communes à la plupart des parlements, par exemple tous dotés d'une présidence, même si le rôle joué par ces structures communes peut varier d'une institution à l'autre.

**6. Quelles sont les caractéristiques communes aux différents parlements importantes dans ce contexte et comment le *guide* peut-il s'en faire le reflet sans donner une impression trompeuse d'uniformité ?**

**7. Dans quelle mesure le *guide* devrait-il tenter de formuler une "bonne pratique" applicable à tous les parlements ?**

#### **C. Existence ou non d'une stratégie**

L'existence ou non d'une stratégie constitue un exemple frappant de différence entre les parlements. Le *document de travail* présente les avantages que constitue l'existence d'une stratégie pour un parlement, notamment parce que le processus d'élaboration d'une telle stratégie permet au parlement de définir ses besoins futurs (et, idéalement, d'évaluer leur coût). Tous les parlements ne disposent toutefois pas d'une stratégie et le *document de travail* part du présupposé que ce n'est pas un élément indispensable pour la définition des besoins en matière de renforcement, qui ne devrait donc pas dépendre de son existence.

**8. Comment le *guide* pourrait-il aider au mieux les parlements à s'orienter (qu'ils disposent ou non d'une stratégie) ?**

#### **D. Contenu, structure et format du *guide***

Le plan adopté dans l'avant-projet initial proposé par le *document de travail* prévoit, sans être nécessairement exhaustif, des contenus jugés indispensables. Les petits groupes discuteront du contenu pour le définir plus précisément. L'avant-projet initial donné en exemple est divisé en deux parties, à savoir l'infrastructure et le processus, mais d'autres plans sont bien sûr envisageables.

**9. Quel devrait être le contenu du *guide* et comment devrait-il être structuré ?**

Le *guide* se voulant un document de travail utile à tous les parlements, il doit donc être fonctionnel. Il est envisagé qu'il soit plus détaillé que les *Principes communs* (paragraphes 21 et 22 du *document de travail*), ce qui ne signifie pas qu'il doive être plus long. En effet, pour que le *guide* puisse être utile, il devra être succinct et d'un format pratique.

**10. Quel degré de détail et quelle longueur approximative le *guide* devrait-il viser ? Dans quels formats devrait-il être proposé (par exemple forme narrative, liste de points) ?**

<sup>1</sup> Voir également le *Document de travail*, paragraphe 24